juristudiant
forum des étudiants en droit

Distinction entre le terme réalisation et effet

Par **lin ha**, le **20/04/2019** à **00:26**

Bonjour à tous
je vais poser une question de vocabulaire extrêmement sommaire pour beaucoup mais je me demande quelle est la différence entre le terme réalisation et le terme effet en parlant de la réalisation d'une hypotheque ou d'un gage notamment.
Merci d'avance.

Par **Zénas Nomikos**, le **02/10/2020** à **11:29**

Bonjour,

la réalisation du gage ou de l'hypothèque c'est le moment où ils prennent effet.

Il n'y a pas d'opposition entre réalisation et effet mais les deux surviennent en même temps.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés